

L'expertise psychiatrique pénale

Michel DAVID

L'EXPERTISE PSYCHIATRIQUE PÉNALE



Novembre 2006

L'Harmattan

PSY
CHO
LOGI
QUES

Le fonctionnement de la Justice en matière de procédure pénale fait l'objet d'une réflexion collective, principalement à la suite d'affaires judiciaires complexes. Le psychiatre, lorsqu'il collabore avec la justice en tant qu'expert, est un acteur de la procédure.

Dans les premiers temps de l'expertise psychiatrique, le magistrat instructeur demandait au psychiatre de déterminer si l'auteur présumé d'un délit ou d'un crime était atteint d'une maladie mentale pouvant entraîner son irresponsabilité juridique. Il est maintenant sollicité pour des missions de plus en plus extensives, à la fois dans le contenu des questions mais aussi dans des contextes qui ne se limitent plus seulement à l'instruction ni au mis en examen.

L'expertise de prélibération conditionnelle doit éclairer le juge d'application des peines sur l'évolution d'un condamné, sur sa dangerosité potentielle et sur les soins éventuels à imposer.

L'expertise des plaignants, autour de laquelle la question de la crédibilité a fait largement débat, se doit d'évoluer en s'efforçant de dégager le retentissement des faits sur la personnalité de la victime.

La montée en charge progressive des soins en milieu pénitentiaire peut partiellement s'expliquer par la pratique expertale.

Le recours à l'expertise psychiatrique devient de plus en plus fréquent, alors que parallèlement, la psychiatrie rencontre une crise démographique notable. Les limites et les conditions de l'expertise psychiatrique pénale devront faire l'objet d'une réflexion des pouvoirs publics, des professionnels et des citoyens afin que la contribution des experts au fonctionnement de la Justice réponde le plus finement possible aux exigences d'un Etat de droit.

Mots-clés : Expertises pénales psychiatriques et psychologiques – Irresponsabilité pénale - Article 122-1 du Code pénal - Agresses sexuels - Suivi socio-judiciaire – Injonction de soins – Dangerosité – Récidive - Psychiatrie légale – Soins en milieu pénitentiaire – SMPR – UHSA – UCSA - Alternatives à l'incarcération.

Disponible également en ebook pour l'avoir en permanence à disposition et le lire et le relire !

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION

1- HISTORIQUE DE L'EXPERTISE

SECTION 1. Article 64 du Code pénal de 1810 et définition d'une infraction

SECTION 2. Débats médico-judiciaires du XIX^{ème} siècle

SECTION 3. Circulaire Chaumié de 1905 et débat sur la responsabilité

SECTION 4. Réforme du Code pénal de 1992 et article 122-1

SECTION 5. Loi du 17 juin 1998 relative à la prévention et à la répression des infractions sexuelles ainsi qu'à la protection des mineurs

SECTION 6. Loi du 9 septembre 2004 portant adaptation de la justice aux évolutions de la criminalité

SECTION 7. Loi du 12 décembre 2005 relative au traitement de la récidive des infractions pénales et décret n°2006-385 du 30 mars 2006

2- REGLEMENTATION DE L'EXPERTISE

SECTION 1. Code de déontologie médicale

SECTION 2. Loi du 11 février 2004 modifiant le statut des experts judiciaires

SECTION 3. Décret du 23 décembre 2004 relatif aux experts judiciaires

SECTION 4. Code de procédure pénale et expertise

SECTION 5. Les experts

SECTION 6. Rémunération de l'expertise

3- MISSIONS D'EXPERTISE

SECTION 1. Expertise en garde à vue

SECTION 2. Expertise durant l'instruction

SECTION 3. Expertise en application des peines

SECTION 4. Expertise des plaignants

SECTION 5. Expertise en réparation du préjudice moral

SECTION 6. Expertise psychologique

SECTION 7. Expert à l'audience et avec les medias

4- CONSEQUENCES DE L'EXPERTISE

SECTION 1. Les soins en milieu fermé

SECTION 2. Les soins en milieu ouvert

5- PROBLEMATIQUES DE L'EXPERTISE CONTEMPORAINE

SECTION 1. Regard philosophique sur l'expertise psychiatrique

SECTION 2. Champ épistémologique de la psychiatrie

SECTION 3. Axes éthiques

SECTION 4. Une issue éthiquement acceptable

SECTION 5. Commission d'enquête autour de l'affaire dite d'Outreau (2006)

SECTION 6. Frais de justice

SECTION 7. D'une conférence de consensus vers une audition publique

SECTION 8. Quelques propositions

CONCLUSION

ANNEXE : Décret n°2004-1463 du 23 décembre 2004 relatif aux experts judiciaires (extraits)

BIBLIOGRAPHIE

BON DE COMMANDE

A retourner à L'HARMATTAN

7 rue de l'École Polytechnique 75005 Paris

Veillez me faire parvenir exemplaire(s) du livre L'expertise psychiatrique pénale au prix unitaire de 21 € + 4.65 € de frais de port, + 0,80 € de frais de port par ouvrage supplémentaire soit un total de.....€.

NOM :

ADRESSE :

Ci-joint un chèque de €.

Pour l'étranger, vos règlements sont à effectuer:

- en euros sur chèques domiciliés sur banque française
- par virement en euros sur notre CCP 23 625 44 N Paris
- par carte bancaire (Visa uniquement) N°..... date d'expiration...../...../...../ et le numéro CVx2 (les 3 derniers chiffres se trouvant au dos de votre carte, à gauche de votre signature) :

Vous pouvez aussi commander cet ouvrage directement à votre libraire habituel